



SwissLife
Banque Privée

SL Athéna Mars 2016

- Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé⁽¹⁾
- Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions »
- Devise : EUR
- Eligibilité : unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation⁽²⁾ et compte titres (dans le cadre d'un placement privé uniquement, cercle restreint d'investisseurs)

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, la date de remboursement anticipé.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



- Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé⁽¹⁾
- Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions »
- Devise : EUR
- Eligibilité : Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation⁽²⁾ et compte titres (dans le cadre d'un placement privé uniquement, cercle restreint d'investisseurs)

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, la date de remboursement anticipé.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Participation à la performance du marché actions français et européen via l'indice EURO STOXX 50[®] et l'indice CAC 40[®]

SL Athéna Mars 2016 est indexé à la performance de l'indice EURO STOXX 50[®] et de l'indice CAC 40[®]

L'indice EURO STOXX 50[®] est composé de 50 des principales sociétés de la zone euro sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro et il s'est imposé comme l'indice de référence des marchés actions européens.

La performance de l'indice à laquelle le produit est adossé est calculée sans réinvestissement des dividendes.

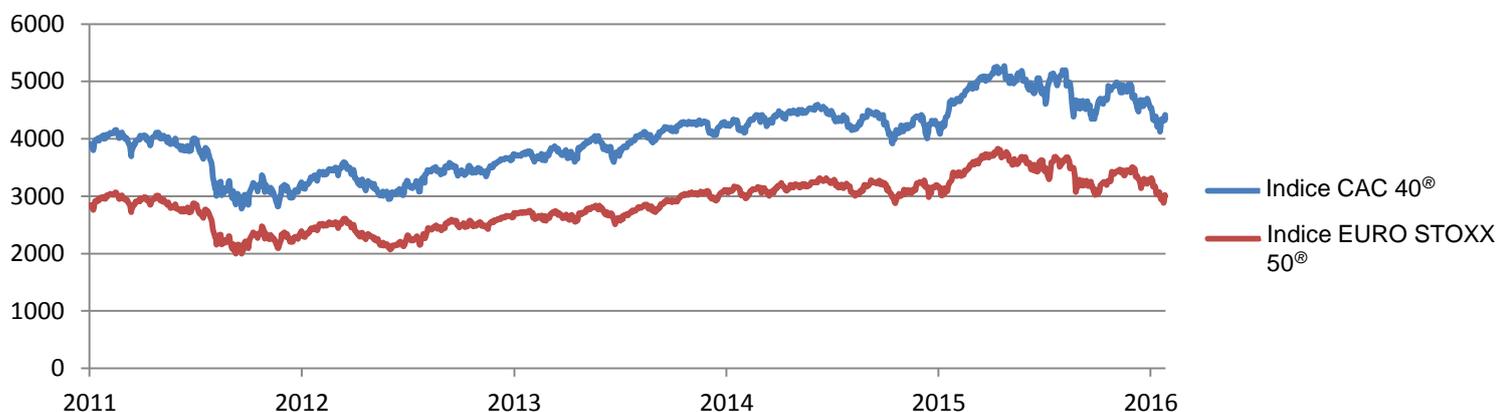
Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com.

L'indice CAC 40[®] est composé des 40 valeurs les plus cotées sur NYSE Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Représentatif des différents secteurs d'activités, il a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française.

La performance de l'indice à laquelle le produit est adossé est calculée sans réinvestissement des dividendes.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.euronext.com.

Performances historiques entre le 04/01/2011 et le 01/02/2016



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Source : Bloomberg, 1 février 2016

Mécanismes de remboursement du produit

A la date de constatation initiale, on constate le niveau de clôture des deux indices et on les retient comme niveaux de référence.

Un mécanisme de remboursement automatique anticipé activable dès la première année :

A partir de l'année 1, si à l'une des 9 dates de constatation intermédiaire, les deux indices clôturent tous les deux au moins à leurs niveaux de référence, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 10,25 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis l'année 1

Sinon le remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Un mécanisme de remboursement à l'échéance

A la date de constatation finale (année 10), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe les niveaux de clôture de l'indice EURO STOXX 50® et de l'indice CAC 40®.

- **Cas défavorable** : Si un des deux indices clôture en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau de référence, l'investisseur reçoit :

Le capital initial diminué de la performance finale de l'indice le moins performant à la date de constatation finale

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital à l'échéance

- **Cas médian** : Si un des deux indices ou les deux indices sont en baisse par rapport à leur niveau de référence mais que leurs baisses sont inférieures ou égales à 50%, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 10 × 10,25 % (102,50 %⁽²⁾)

(1) Soit un taux de rendement actuariel brut de 10,05 % dans le cas d'un remboursement anticipé à l'issue de la première année

(2) Soit un taux de rendement actuariel brut de 7,29 %

N.B : Les termes « capital » et « capital initial » désignent la valeur nominale de SL Athéna Mars 2016, soit 1 000 EUR par Titre de créance. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion du contrat, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. L'attention des investisseurs est donc attirée sur le fait que la valeur de remboursement du produit à l'échéance ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué.

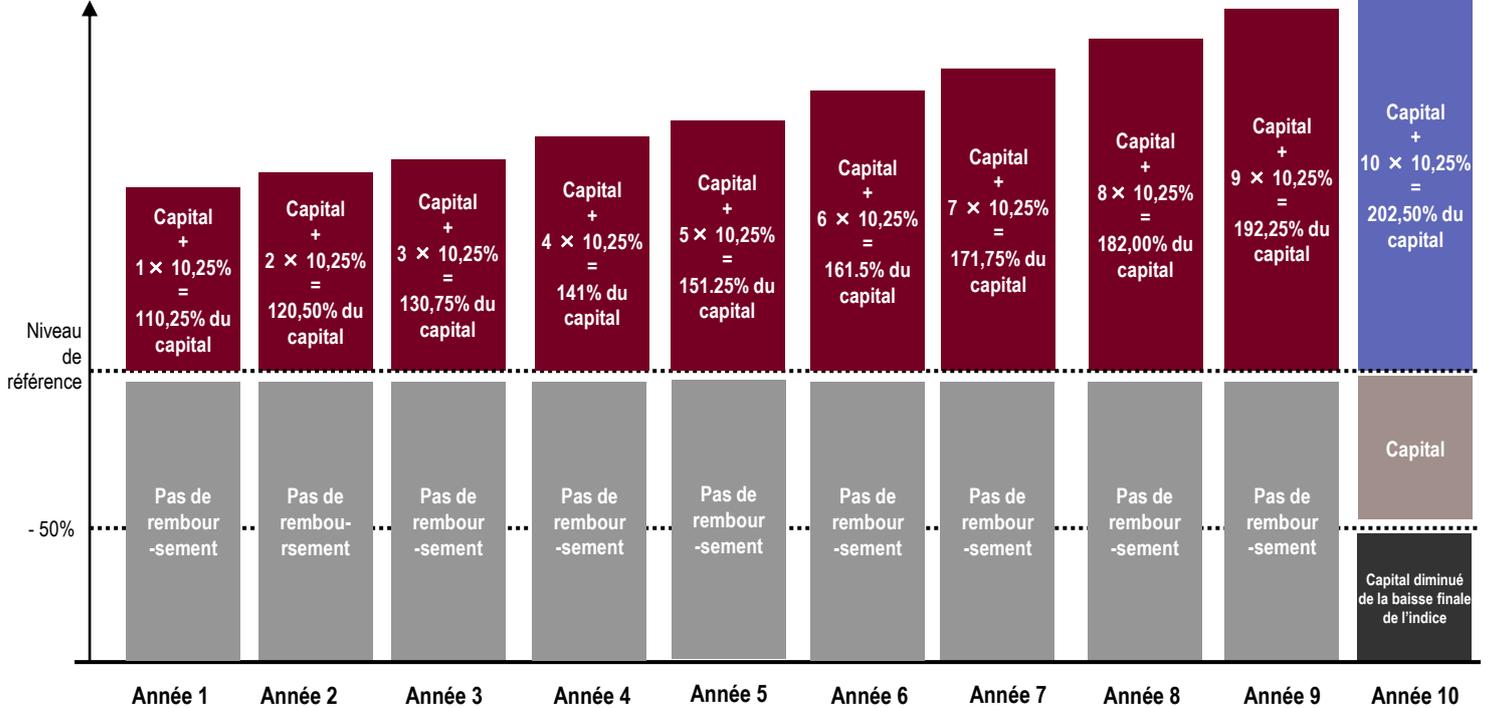
Les taux de rendement actuariels mentionnés dans cette brochure sont bruts sans prise en compte des frais de gestion, d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les frais de gestion sont prélevés périodiquement, jusqu'à la date de remboursement du produit, par diminution du nombre d'unités de compte.

L'investisseur notera que ces taux de rendement actuariels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement actuariels de ce produit et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller Swisslife.

Illustration du mécanisme

Performance de l'indice ayant la moins bonne performance par rapport à son niveau de référence



- SL Athéna Mars 2016 continue
- Remboursement anticipé avec gain
- Remboursement à l'échéance avec gain
- Remboursement à l'échéance sans gain
- Remboursement à l'échéance avec perte en capital partielle ou totale

Graphique à caractère uniquement informatif

Avantages

- Si, à partir de l'année 1, à l'une des 9 dates de constatation intermédiaire (années 1 à 9) et finale (le 31 mars 2026), les deux indices sont stables ou en hausse par rapport à leurs niveaux de référence, le produit verse **un coupon de 10,25 % par année écoulée**.
- En outre, dès lors que ce mécanisme se produit à une des 9 dates de constatation, **le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital**, en plus des coupons.
- Il est possible d'obtenir **un rendement supérieur à celui des indices** grâce à la fixation du gain à 10,25 % annuel, dans le cas où la hausse des indices est inférieure à ce seuil.
- Un remboursement de l'intégralité capital à l'échéance tant qu'aucun des indices ne clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau de référence.

Inconvénients

- SL Athéna Mars 2016 n'offre **aucune garantie du capital**. En effet, si SL Athéna Mars 2016 dure jusqu'à l'échéance et qu'à la date de constatation finale un des deux indices clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau de référence, l'investisseur est exposé à cette baisse et subit **une perte partielle ou totale de son capital**.
- Le gain potentiel **est plafonné à 10,25 % annuel**, même si la hausse de l'un des indices ou des indices est supérieure à ce montant.
- L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée effective** de son investissement.
- Le rendement du produit peut être **inférieur à celui d'un investissement direct dans un placement sans risque** de même durée.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuels des indices.

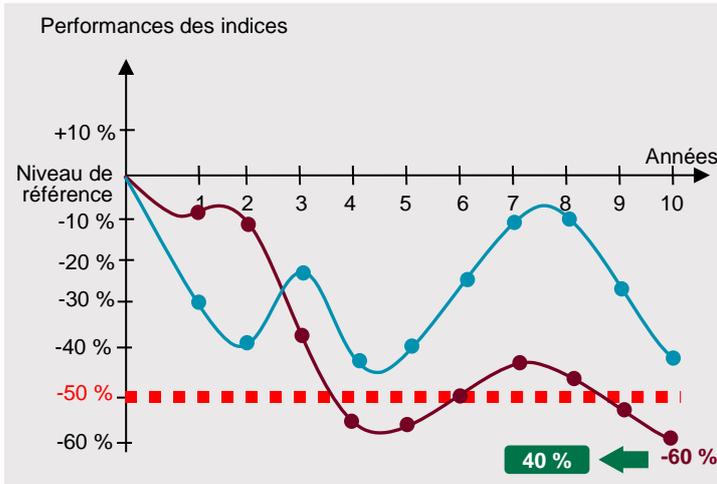
Principaux Facteurs de risque

- Risque lié aux sous-jacents : Le montant remboursé dépend de la performance des indices EURO STOXX 50[®] et l'indice CAC 40[®] et donc de l'évolution des marchés actions français et européen.
- Risque découlant de la nature du produit : En cas de revente du produit avant l'échéance, ou la date de remboursement anticipé, selon les cas, (notamment en raison du désinvestissement des unités de compte adossées au produit, pour cause de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès du contrat), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- Risques de marché : Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance des indices, mais aussi d'autres paramètres de marché, notamment leur volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'un des deux indices se situe proche du seuil des 50 % de baisse par rapport à son niveau de référence.
- Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut empêcher sa revente en cours de vie.
- Risque de crédit : Le souscripteur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou défaut de paiement de ce dernier peut être apprécié par des ratings attribués par les agences de notation financière.

Illustrations du mécanisme

- Performance de l'indice EURO STOXX 50® par rapport à son niveau de référence
- Performance de l'indice CAC 40® par rapport à son niveau de référence
- Seuil de protection du capital à l'échéance
- Valeur de remboursement

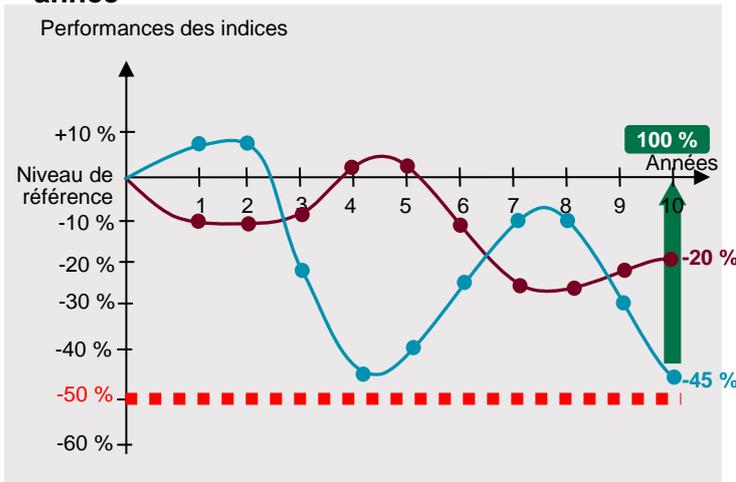
Cas défavorable : baisse continue des deux indices, avec franchissement de la barrière des -50 % la 10^{ème} année



- Les deux indices clôturent en baisse par rapport à leurs niveaux de référence aux 9 dates de constatation intermédiaire. SL Athéna Mars 2016 dure donc jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale, l'indice CAC 40® clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau de référence, franchissant le seuil des -50 %.
- **Valeur de remboursement : 100 % - 60 % = 40 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de -8.73 %** (identique à celui du CAC 40®).

Dans le cas le plus défavorable où l'un des deux indices clôturerait en dessous de son niveau de référence aux 9 dates de constatation intermédiaire et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait totale et la valeur de remboursement nulle.

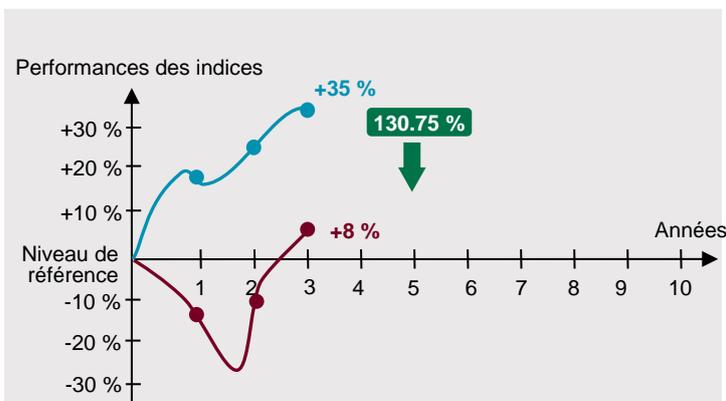
Cas médian : baisse continue des indices, sans franchissement de la barrière des -50 % la 10^{ème} année



- L'un des deux indices clôture en baisse par rapport à son niveau de référence aux 9 dates de constatation intermédiaire. SL Athéna Mars 2016 dure donc jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale, aucun des deux indices ne franchit le seuil des -50 %.

Valeur de remboursement : 100 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 0 % (contre -5,79 % pour l'indice EURO STOXX 50® et -2,20 % pour l'indice CAC 40®)

Cas favorable : hausse rapide des deux indices



- Un des indices clôture en baisse par rapport à son niveau de référence les deux premières années. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas automatiquement déclenché.
- À la 3^{ème} date de constatation intermédiaire, les deux indices clôturent en hausse par rapport à leurs niveaux de référence. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché.
- **Valeur de remboursement : 100 % + (3 × 10,25 %) = 130,75% du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 9,28 %** (contre 10,44 % pour l'indice EURO STOXX 50®, dû au plafonnement des gains et 2,58% pour l'indice CAC 40®).

Les scénarios de marché ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future de SL Athéna Mars 2016. Aucune garantie n'est donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et aucune responsabilité n'est assumée pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Principales caractéristiques

Code ISIN :	XS1338499806
Type :	Certificat
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais, S&P A+(¹))
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. (S&P A+ / Moody's A1 / Fitch A+)(¹)
Distributeur :	SwissLife Banque Privée
Arrangeur / Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts)
Eligibilité :	Compte titres (dans le cadre d'un placement privé uniquement- minimum de souscription 100 000 euros) et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation Swisslife
Valeur nominale :	1 000 EUR
Sous-jacents :	Indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145) Indice CAC 40® (ISIN : FR0003500008)
Date d'émission :	31 mars 2016
Date de constatation initiale :	31 mars 2016
Dates de constatation intermédiaire du remboursement anticipé :	31 mars 2017 (année 1), 3 avril 2018 (année 2), 1 avril 2019 (année 3), 31 mars 2020 (année 4), 31 mars 2021 (année 5), 31 mars 2022 (année 6), 31 mars 2023 (année 7), 2 avril 2024 (année 8), 31 mars 2025 (année 9)
Date de constatation finale :	31 mars 2026
Dates de remboursement anticipé :	7 avril 2017 (année 1), 10 avril 2018 (année 2), 8 avril 2019 (année 3), 7 avril 2020 (année 4), 9 avril 2021 (année 5), 7 avril 2022 (année 6), 11 avril 2023 (année 7), 9 avril 2024 (année 8), 7 avril 2025 (année 9)
Date d'échéance :	9 avril 2026
Marché secondaire / valorisation :	Quotidien : le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Certificats, avec une fourchette de prix d'achat/vente de 1 % maximum.
Lieu de cotation :	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Règlement / Livraison :	Clearstream 81 851
Commissions :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au Distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum de 0,45 % TTC du montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande.

SL Athéna Mars 2016 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Notations de crédit au 19 février 2016

Avertissement

SL Athéna Mars 2016 (ci-après les « Certificats ») sont des certificats **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques pour vérifier le caractère adapté du produit ou son adéquation à ses exigences. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme », daté du 9 juin 2015 et visé par l'Autorité des Marchés Financiers, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue Specific Summary »). Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaudra. À partir de la Date d'Émission, le Prospectus de Base, et ses Suppléments, les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique de l'Émission seront mis à la disposition des investisseurs. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la vente des Certificats décrits aux présentes, ne pourra en aucun cas intervenir par voie d'offre au public en France ou dans une quelconque autre juridiction. L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC 40®. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC 40®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. « CAC 40® » et « CAC® » sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

SwissLife Banque Privée

7, place Vendôme - 75001 Paris

Tél : 01 53 29 14 14

www.swisslifebanque.fr

L'avenir commence ici.



SwissLife
Banque Privée

L'avenir commence ici.

Placement

SwissLife Banque Privée

Siège social

7, place Vendôme

75001 Paris

SA au capital social

de 37 902 080 €

B 382 490 001 RCS Paris

Code d'établissement

bancaire N°11 238 Q

Code APE 6419 Z

TVA intracommunautaire :

FR763824900001

www.swisslifebanque.fr